

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 MARS 2023

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GAUTHIER J.- JACOB P.- LACAN S.- LARROSE P.- MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM. - VRECH S.

ABSENTS et EXCUSÉS : Messieurs ANTERRIEU T,
Monsieur LABROSSE JF. donne pouvoir à M. SOPETTI

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth GAILLARD

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame Elisabeth GAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire, procède à l'examen du Compte Administratif, qui est la traduction comptable de l'action du Conseil Municipal, et qui permet de vérifier si les dépenses et les recettes prévues ont bien été réalisées.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de **235 802.78 €** (ou capacité d'autofinancement) ; et un solde en investissement de **- 219 531.44 €**, qui correspond à des versements de subventions en attente de réception.

Madame GAILLARD précise que la capacité d'autofinancement prévisionnelle était estimée à 200 000 €.

Malgré une année perturbée par l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières le niveau des dépenses de fonctionnement a été maîtrisé. Les recettes de fonctionnement restent stables.

Concernant les projets d'investissements, Madame GAILLARD met en avant les principaux axes des travaux qui ont été réalisés :

- Travaux de la Salle Multi Activités
- L'aménagement du Foirail
- La modernisation de l'Aire de Camping-cars
- Le remplacement des éclairages au Stade de Foot
- Installation de 7 cavurnes au cimetière
- L'aménagement des aires de multi-jeux
- La mise en place des éclairages LED Impasse du Moulin, Rue des Chênes, Chemin de Rasse
- La création d'un parc à mouton à proximité du Lac des Sources
- Le déploiement de la vidéosurveillance à la Salle Polyvalente, au boulodrome et à la salle des aînés.

Monsieur le Maire se retire pour ne pas prendre part aux délibérations.

Approuvé à l'unanimité

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Ce budget annexe, créé en 2016, est dédié aux opérations d'aménagement d'un lotissement communal au lieu-dit la Chapelle et à la revente des lots.

La collectivité supporte la charge des dépenses afférentes à la production du bien (achat de terrains, études, frais divers de gestion), qu'elle répercute dans le coût du bien et intègre au prix de vente, l'opération étant équilibrée au moment de la vente.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un solde de fonctionnement de **-58 803.47 €** et un excédent en investissement de **182 915.34 €**.

Madame GAILLARD précise que la commercialisation des lots a débuté en 2022. Les recettes générées par la vente des lots s'élève à 229 929.24 € pour 9 lots vendus.

Monsieur le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

Approuvé à l'unanimité

- VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel communal.

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 415 377 €**, soit une hausse de 4 % par rapport à 2022.

La différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement permet de dégager une capacité d'autofinancement de **200 000 €** (200 000 € en 2022)

La section investissement s'équilibre à **1 507 371 €** soit une diminution de 7.35% par rapport à 2022, avec entre autres :

- Les opérations d'investissement (achats, travaux, aménagements) : 1 180 782.16 €
(1 358 318.42 € en 2022)
- Le remboursement du capital des emprunts : 89 057 € (87 638 € en 2022)
- Les travaux en régie (réalisé par le personnel communal) : 17 000 € (25 000 € en 2022)

Les restes à réaliser s'élèvent à **457 709 €** en dépenses et **450 921 €** en recettes.

Afin de maintenir notre capacité d'autofinancement au-delà de 200 000 € et d'améliorer notre capacité de désendettement, il est proposé la stratégie suivante :

- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, soit **56 803 €** en fonctionnement.
- Affectation de **178 999.78 €** d'excédent de fonctionnement en section investissement.

Notre capacité de désendettement sera de 8.91 ans (6.66 ans en 2022)

Le taux d'endettement sera de 8.02% (7.95% en 2022)

Les axes importants du budget 2023:

- La finition de la construction d'une salle multi-activités, ainsi que l'achat des équipements de cuisine.
- L'aménagement du parvis entre la future Salle Multi-Activités et le futur Foirail.
- La modernisation de l'éclairage public du centre bourg par le remplacement des éclairages Sodium par des éclairages LED, moins énergivores. La commune sollicitera les financements du Fond Vert, nouveau dispositif de l'État dont le rôle est d'accompagner les collectivités dans l'accélération de la transition écologique. Le syndicat Départemental d'Energie financera également 40% des dépenses d'amélioration de l'éclairage public.
- L'amélioration des équipements sportifs tels que l'extension du terrain de pétanque, la reprise du revêtement du terrain de basket et des courts de tennis, l'installation d'une clôture pare-ballon au stade.
- L'amélioration du déploiement du réseau Wifi à l'école
- La poursuite de la vidéoprotection sur certains sites tels que le site scolaire et le parking du stade.

Afin de mener à bien l'intégralité de ces projets, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour un montant prévisionnel de 300 000 €

Comme tous les ans, Monsieur le Maire propose de maintenir les activités périscolaires. La compensation versée par l'État s'élève à 5850 €, soit 50 € par élèves.

La Dotation de Solidarité Intercommunale est estimée à 610 000 € (610 507.51 € en 2022), ce qui représente 43% des recettes de fonctionnement.

La Communauté de Communes reverse annuellement 9 465 € correspondant à 50% du remboursement de l'annuité de l'emprunt contracté pour le Pôle Médical.

Compte tenu du vote anticipé du budget et de l'absence de notification des dotations de l'État, ce budget est construit sur les mêmes dotations que l'exercice 2022.

Approuvé à l'unanimité

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHAPELLE 2023

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **635 754.99 €**. La section d'investissement s'élève à **521 985.99€**.

Monsieur TERRENNE informe que les travaux de finition d'aménagement du lotissement interviendront en 2023 et concerneront la création de la voirie et les accès aux lots. Ce montant de cette dépense sera de 229 278 €, frais de maîtrise d'œuvre inclus.

La vente des terrains est prévue pour 4 lots (terrains dont les promesses d'achat ont déjà été signées chez le notaire), ce qui permettra de recevoir la somme de 109 610 €.

Les subventions de la Communauté de Communes des Deux Rives et du Conseil Départemental inscrites au budget pour un montant de 170 576 €, correspondent aux soldes des subventions qui seront sollicités dès l'achèvement des travaux de voirie.

Approuvé à l'unanimité

- QUESTIONS DIVERSES

Transfert de l'École de Danse à la CC2R :

La Communauté de Communes des Deux Rives compte sur son territoire une École de Danse (service de la commune de Valence d'Agen). Elle est fréquentée par 224 élèves (rentrée 2022/2023) dont 205 résidant sur la Communauté de Communes des Deux Rives et 56 à Valence d'Agen. Cet établissement adhère au Schéma des enseignements et de l'éducation artistique du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne qui lutte contre les inégalités territoriales pour un enseignement de qualité, pour une pratique proposée au plus grand nombre et qui favorise l'innovation pédagogique en créant des passerelles artistiques entre la musique et la danse. L'École de Danse relève donc d'un intérêt communautaire.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes souhaite poursuivre les grandes orientations de la politique culturelle engagée sur le territoire en mutualisant les enseignements artistiques tout en revalorisant les services proposés. La communauté de Communes souhaite donc transférer l'École de Danse pour créer une École unique communautaire de Musique et de Danse à compter du 1^{er} septembre 2023.

Approuvé à l'unanimité

Transfert portant sur une partie de la compétence en matière d'approvisionnement en eau à la Communauté de Communes des Deux Rives, en vue d'adhérer au Syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement

Par délibération du 6 décembre 2022, les nouveaux statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ont été adoptés et viennent modifier l'objet et l'organisation du syndicat avec :

- Le changement de nom du syndicat au profit de Tarn-et-Garonne Aménagement ;
- L'inscription d'une nouvelle compétence portant sur une partie de la compétence d'approvisionnement en eau, telle que définie à l'article L.211-7 du Code de l'environnement, limitée à la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Le passage à un syndicat « à la carte » pour l'ensemble de ses compétences ;
- L'inscription d'activités et de missions complémentaires à ses compétences, et incluant la possibilité d'intervenir dans le cadre du dispositif du mandat de maîtrise d'ouvrage défini à l'article L.2422-5 du code de la commande publique

À ce jour, la CC2R est membre de Tarn-et-Garonne Aménagement au titre de la compétence Aménagement Numérique.

Elle souhaite désormais adhérer à la compétence en matière d'approvisionnement en eau, ce qui implique qu'elle doit détenir au préalable cette compétence transférée de la part ses communes membres.

Approuvé à l'unanimité

Mise en place du service civique :

Le service civique est un dispositif d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public à celle-ci.

Entré en vigueur le 13 mai 2010, il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale et offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation d'handicap, de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général.

Cet engagement a pour but la réalisation d'une mission d'intérêt général. Il ouvre droit à une indemnité financée par l'État et à un complément versé par l'organisme d'accueil, ainsi qu'à une protection sociale.

Les membres du Conseil Municipal s'entendent pour retenir le thème de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Aux travers de divers exemples, orientés sur ce même thème, les élus devront déterminer les missions et le champ d'actions qui pourraient être confiés au volontaire.

Les membres du conseil municipal, s'accordent pour entamer les démarches auprès des services préfectoraux pour demander un agrément.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de désigner un tuteur pour accompagner le volontaire dans la réalisation de sa mission. Une fiche de poste sera rédigée pour déterminer un profil qui servira au recrutement du volontaire.

Approuvé à l'unanimité

Remplacement des éclairages du centre-bourg

Monsieur TERRENNE informe les élus qu'il a engagé une démarche auprès de notre prestataire d'éclairage public ESBTP RESEAUX afin d'étudier un projet de remplacement des 97 points lumineux, phasé sur 2 exercices.

A ce sujet, Monsieur TERRENNE précise que plusieurs équipements seront soumis au choix des élus lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE